

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-014-17749/25/BM

■ Attribution de subventions à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°10264 et n°10263

119322

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est, depuis sa création, saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE– PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Les chiffres clés 2024 de l'association sont :

- 315 adhérents,
- 13 membres de CA,
- 5 commissions composées de dirigeants d'entreprises,
- 2 permanents et 3 alternants,
- 8 900 salariés représentés,
- 6/8/9/10/11/12 arrondissements représentés.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise. Le territoire Est constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4 000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille

Résultats 2024

Actions en faveur des synergies interentreprises du territoire :

LEHV a proposé à ses adhérents des formats d'activités riches et variés à son réseau.

- 12 Déjeuners business (770 participations) : il s'agit de rendez-vous mensuels d'au moins 85 participants qui leur permettent de rencontrer les acteurs économiques du territoire et de développer leur réseau. Ils ont lieu chaque premier jeudi du mois.
- 1 grand événement (plus de 185 participations à leur Assemblée Générale) : l'Assemblée Générale, organisée chaque année afin de réunir tous les adhérents et partenaires dans le but de voter les perspectives d'avenir de l'association.
- 15 Commissions sur les thématiques - Commerce, Industrie, Morning RH, Mardi de l'Energie : l'objectif est de réunir les adhérents par secteur d'activité afin de les accompagner sur des problématiques communes comme l'emploi, la mobilité, l'économie circulaire et l'énergie.
- 2 Comités de rédaction : réunion d'adhérents pour la rédaction de la revue économique du territoire semestrielle « L'Echo de l'Huveaune » éditée deux fois par an à 2 000 exemplaires. Elles s'adressent à l'ensemble des acteurs économiques du territoire, elle permet de communiquer sur les événements qui ont couvert le semestre et de mettre en avant les actions de certains adhérents.
- 1 grand forum (plus de 215 participations) : LEH'DAY, dont la quatrième édition a eu lieu en 2024. Elle permet aux adhérents de l'association de co-créeer des actions durables en faveur de l'économie et de l'emploi.
- Une chaîne YouTube, LEH'TV, qui présente chaque semaine une émission mettant en lumière les acteurs et problématiques du territoire de l'Huveaune.

Actions en faveur de l'emploi :

Lancement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PRIC) LEH'JOB ! Cette initiative du ministère du Travail, en partenariat avec des entreprises telles que Muse, La Cadenelle, Leroy Merlin, et Pôle Emploi, vise à soutenir l'insertion professionnelle et le développement des compétences des demandeurs d'emploi en France. LEH'JOB propose un programme complet d'accompagnement destiné à aider 24 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, à retrouver confiance en eux, à se réinventer, et à trouver un emploi épanouissant.

Actions en faveur de la mobilité :

Les Entrepreneurs de L'Huveaune Vallée s'engagent à répondre aux enjeux de la mobilité qui englobe six arrondissements de Marseille : les 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements. Le territoire est une zone économique dynamique grâce à la diversité de ses entreprises, présentes aussi bien dans les zones commerciales de La Valentine que sur les anciens sites industriels réhabilités.

Commission mobilité et développement durable :

- Avril 2024 : Une action mobilité a été organisée dans les locaux de LEHV avec 30 invités représentant 30 entreprises partenaires (Cultura, Grand V, Ikea, Casino, Le Printemps, Heineken, Leroy Merlin, Bastine, le Cinéma des 3 Palmes, Metro, etc.).
- Juillet 2024 : Une deuxième commission a eu lieu, réunissant 32 participants de 32 entreprises pour discuter des actions à mettre en place sur la mobilité.
- Septembre 2024 : Une troisième commission a été organisée, avec la participation de 28 personnes issues de 27 entreprises.

Partenariat avec Karos : Depuis avril 2024, nous collaborons étroitement avec l'entreprise Karos, opérateur de la Métropole pour le déploiement du covoiturage sur le site de La Valentine et les adhérents de l'association.

Déjeuner business : En novembre 2024, un déjeuner business dédié à la mobilité a été organisé, avec une intervention de 10 minutes d'un porte-parole de Karos pour encourager les entreprises à adopter cette plateforme et sensibiliser leurs collaborateurs à une mobilité plus durable. L'événement a réuni 95 invités.

Actions de communication :

- Campagne e-mailing : Un message de déploiement de la solution Karos a été envoyé à 1 000 entreprises de notre territoire.
- Newsletters : En 2024, 20 newsletters ont été publiées intégrant un article consacré à la

mobilité et à l'importance des solutions mutualisées. Elles ont été diffusées à 1 000 destinataires

- Revue semestrielle : Deux éditions ont été réalisées, imprimées à 500 exemplaires chacune, soit 1 000 revues distribuées. Chaque numéro contenait deux articles sur la mobilité.

Navette de transport collaborative : En partenariat avec le Domaine de la Vallée Verte, une navette reliant les points d'arrêts de transports en commun aux entreprises du domaine est opérationnelle. Cette initiative, qui bénéficie à plus de 20 entreprises et 800 salariés, contribue à fluidifier le trafic dans cette zone.

Perspectives 2025 :

Dimension économique et sociale

LEHV œuvre au rayonnement du territoire du Sud et de l'Est Marseillais pour accompagner ses adhérents dans leur développement Business, d'Emploi et de démarche de transition écologique et mobilité. Au travers d'un programme d'animation convivial et de travail en synergie, LEHV fédère les chefs d'entreprises, des dirigeants, des institutions pour créer des connexions entre eux. Que ce soit grâce à des commissions de travail thématique (commerce, transition écologique et mobilité, santé), des événements à destination de leurs membres (événements sportifs) ou des événements ouverts à tous les acteurs économiques du territoire (déjeuner business) toutes ces actions ont pour objectifs, accompagner le développement économique durable du territoire de LEHV.

Promotion des mobilités durable :

- Création et gestion d'une commission mobilité : réunir des experts et acteurs de la mobilité pour proposer des solutions adaptées aux enjeux locaux.
- Accompagnement à l'usage du service le covoiturage opéré par Karos : sensibiliser les entreprises et leurs salariés aux nouvelles pratiques de la mobilité en facilitant l'adoption de l'application.
- Organisation de deux déjeuners business pour promouvoir les services de mobilité : créer des opportunités de réseautage entre les dirigeants d'entreprises et les acteurs de la mobilité pour promouvoir des solutions adaptées aux besoins locaux.
- Réalisation et promotion d'émissions télé sur la mobilité : mettre en avant les bonnes pratiques et initiatives locales via des médias audiovisuels pour toucher un public plus large.
- Accompagnement des adhérents dans la réalisation du Plan de Mobilité Employeur Commun.

L'association LEHV a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS n°10264 et n°10263.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée une subvention d'un montant total de 50 000 euros, réparti comme suit :

- 20 000 euros pour la compétence Développement Economique représentant 9,41% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).
- 30 000 euros pour la compétence Mobilité représentant 39% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée d'un montant total de 50 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité employeurs commun et le déploiement de solutions de micro mobilité, dans le cadre de la compétence Mobilité.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

A hauteur de 20 000 euros : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Transport » de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement à hauteur de 30 000 euros - nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY